

19 mai 2008
Français
Original: anglais

**Groupe de travail intergouvernemental d'experts à composition
non limitée sur la lutte contre le blanchiment d'argent
et la promotion de la coopération judiciaire**

Vienne, 30 juin-2 juillet 2008

Ordre du jour provisoire et annotations

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Résultats significatifs et mesurables:
 - a) Lutte contre le blanchiment d'argent;
 - b) Promotion de la coopération judiciaire.
4. Limites et problèmes:
 - a) Lutte contre le blanchiment d'argent;
 - b) Promotion de la coopération judiciaire.
5. Activités futures: identification des éléments qui seront examinés aux réunions intersessions de la Commission des stupéfiants:
 - a) Lutte contre le blanchiment d'argent:
 - i) Coopération au niveau national;
 - ii) Respect des normes internationales;
 - iii) Faiblesses du secteur non financier;
 - b) Promotion de la coopération judiciaire:
 - i) Extradition;
 - ii) Entraide judiciaire;
 - iii) Transfert des poursuites;
 - iv) Livraisons surveillées;
 - v) Protection des témoins.



6. Conclusions:
 - a) Lutte contre le blanchiment d'argent;
 - b) Promotion de la coopération judiciaire.
7. Adoption du rapport du Groupe de travail.

Annotations

1. Élection du Bureau

Après l'ouverture de sa réunion, le Groupe de travail intergouvernemental d'experts à composition non limitée sur la lutte contre le blanchiment d'argent et la promotion de la coopération judiciaire élira un bureau, qui sera composé d'un président, d'un vice-président et d'un rapporteur.

2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Après l'élection du Bureau, le Groupe de travail adoptera l'ordre du jour et décidera de l'organisation de ses travaux (voir annexe).

L'ordre du jour provisoire de la réunion a été établi conformément à la résolution 51/4 de la Commission des stupéfiants, intitulée "Préparatifs du débat de haut niveau devant se tenir à la cinquante-deuxième session de la Commission des stupéfiants sur la suite donnée à la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale", adoptée le 14 mars 2008. Dans cette résolution, la Commission a décidé de créer des groupes de travail intergouvernementaux d'experts à composition non limitée pour qu'ils examinent de manière coordonnée les points suivants:

- a) Réduction de la demande de drogues;
- b) Réduction de l'offre (fabrication et trafic);
- c) Lutte contre le blanchiment d'argent et promotion de la coopération judiciaire;
- d) Coopération internationale pour l'élimination des cultures de plantes servant à fabriquer des drogues illicites et pour le développement alternatif;
- e) Contrôle des précurseurs et des stimulants de type amphétamine.

Dans la même résolution, la Commission a décidé que chacun des groupes de travail tiendrait une réunion de trois jours, afin d'évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et buts fixés par l'Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire, ainsi que les domaines nécessitant des efforts supplémentaires, et de tirer des conclusions pour les prochaines discussions intersessions.

3. Résultats significatifs et mesurables dans la lutte contre le blanchiment d'argent et la promotion de la coopération judiciaire

Le Groupe de travail intergouvernemental d'experts à composition non limitée sur la lutte contre le blanchiment d'argent et la promotion de la coopération judiciaire examinera les mesures prises par les États Membres depuis 1998 pour réaliser les objectifs et buts fixés par l'Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire.

Documentation*

Note du Secrétariat sur les résultats atteints par les États Membres dans la réalisation des objectifs et buts fixés à la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale, limites, problèmes rencontrés et activités futures: lutte contre le blanchiment d'argent et promotion de la coopération judiciaire (UNODC/CND/2008/WG.2/2)

Rapport du Directeur exécutif sur la collecte et l'exploitation de données et de connaissances complémentaires liées aux drogues à l'appui de l'évaluation globale, par les États Membres, de l'application des déclarations et mesures adoptées par l'Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire (E/CN.7/2007/7)

Cinquième rapport du Directeur exécutif sur le problème mondial de la drogue (E/CN.7/2008/2)

Cinquième rapport du Directeur exécutif sur le problème mondial de la drogue: mesures visant à promouvoir la coopération judiciaire (E/CN.7/2008/2/Add.3)

Cinquième rapport du Directeur exécutif sur le problème mondial de la drogue: lutte contre le blanchiment d'argent (E/CN.7/2008/2/Add.6)

Rapport du Directeur exécutif sur la collecte et l'exploitation de données et de connaissances complémentaires liées aux drogues à l'appui de l'évaluation globale, par les États Membres, de l'application des déclarations et mesures adoptées par l'Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire (E/CN.7/2008/8)

Données et connaissances complémentaires liées aux drogues à l'appui de l'évaluation globale, par les États Membres, de l'application des déclarations et mesures adoptées par l'Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire (E/CN.7/2008/CRP.1 à 9 et 11)

"Beyond 2008": contribution of non-governmental organizations to the implementation of the Political Declaration and Action Plans adopted by the twentieth special session of the General Assembly (E/CN.7/2008/CRP.12) (disponible en anglais uniquement)

Report of the International Narcotics Control Board pursuant to the twentieth special session of the General Assembly (E/CN.7/2008/CRP.16) (disponible en anglais uniquement)

4. Limites et problèmes

Le Groupe de travail examinera les problèmes auxquels ont été confrontés les États Membres dans la réalisation des buts et objectifs fixés à la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Il devrait en outre déterminer les buts et objectifs qui n'ont pas encore été atteints en 2008.

* Les documents pourront être consultés sur le site Web de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime à l'adresse <http://www.unodc.org/unodc/en/commissions/UNGASS/01-Preparations.html>.

Documentation*

Note du Secrétariat sur les résultats atteints par les États Membres dans la réalisation des objectifs et buts fixés à la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale, limites problèmes rencontrés et activités futures: lutte contre le blanchiment d'argent et promotion de la coopération judiciaire (UNODC/CND/2008/WG.2/2)

Cinquième rapport du Directeur exécutif sur le problème mondial de la drogue (E/CN.7/2008/2)

Cinquième rapport du Directeur exécutif sur le problème mondial de la drogue: mesures visant à promouvoir la coopération judiciaire (E/CN.7/2008/2/Add.3)

Cinquième rapport du Directeur exécutif sur le problème mondial de la drogue: lutte contre le blanchiment d'argent (E/CN.7/2008/2/Add.6)

Rapport sur la cinquante et unième session de la Commission des stupéfiants (E/2008/28)

5. Activités futures: identification des éléments qui seront examinés aux réunions intersessions de la Commission des stupéfiants

Le Groupe de travail doit identifier les éléments susceptibles de guider la politique internationale en matière de drogues dans les domaines de la lutte contre le blanchiment d'argent et de la promotion de la coopération judiciaire au-delà de 2009, en prenant en considération l'examen des points 3 et 4 de l'ordre du jour provisoire.

Documentation*

Note du Secrétariat sur les résultats atteints par les États Membres dans la réalisation des objectifs et buts fixés à la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale, limites, problèmes rencontrés et activités futures: lutte contre le blanchiment d'argent et promotion de la coopération judiciaire (UNODC/CND/2008/WG.2/2)

“Rendre la lutte contre les drogues plus pertinente: tirer les enseignements de la décennie écoulée depuis la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale”; rapport du Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (E/CN.7/2008/CRP.17)

6. Conclusions

Conformément à la résolution 51/4 de la Commission, des réunions intersessions devraient se tenir au cours du second semestre de 2008 pour élaborer des recommandations concernant les décisions qu'elle adopterait à sa cinquante-deuxième session en 2009. Les réunions intersessions devraient notamment tenir compte des conclusions des groupes de travail de manière à fournir les éléments pouvant servir de base à l'élaboration des textes issus du débat de haut niveau de la cinquante-deuxième session de la Commission.

Dans cette résolution, il a également été décidé d'étudier et d'adopter, lors du débat de haut niveau, une déclaration politique et, le cas échéant, d'autres déclarations et mesures visant à renforcer la coopération internationale définissant, compte tenu des

résultats de l'examen, les priorités futures et les domaines nécessitant de nouvelles mesures, ainsi que les objectifs et buts à fixer pour lutter contre le problème mondial de la drogue au-delà de 2009.

7. Adoption du rapport du Groupe de travail

Il est prévu que le Groupe de travail adopte son rapport, contenant des conclusions, le dernier jour de la réunion.

Annexe

Projet d'organisation des travaux

Le projet d'organisation des travaux est subordonné à l'approbation du Groupe de travail intergouvernemental d'experts à composition non limitée sur la lutte contre le blanchiment d'argent et la promotion de la coopération judiciaire. Dès que l'examen d'un point ou d'un point subsidiaire de l'ordre du jour sera terminé, le Groupe de travail passera au point suivant, s'il en a le temps.

<i>Date et heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Intitulé ou description</i>
Lundi 30 juin		
10 heures-13 heures		Ouverture de la réunion
	1	Élection du Bureau
	2	Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation
	3 a)	Résultats significatifs et mesurables dans la lutte contre le blanchiment d'argent
	4 a)	Limites et problèmes dans la lutte contre le blanchiment d'argent
	5 a)	Activités futures: lutte contre le blanchiment d'argent
15 heures-18 heures	5 a)	Activités futures: lutte contre le blanchiment d'argent (<i>suite</i>)
Mardi 1^{er} juillet		
10 heures-13 heures	3 b)	Résultats significatifs et mesurables dans la promotion de la coopération judiciaire
	4 b)	Limites et problèmes dans la promotion de la coopération judiciaire
15 heures-18 heures	5 b)	Activités futures: promotion de la coopération judiciaire
	6 a)	Conclusions concernant la lutte contre le blanchiment d'argent
Mercredi 2 juillet		
10 heures-13 heures	6 b)	Conclusions concernant la promotion de la coopération judiciaire
	7	Adoption du rapport du Groupe de travail
		Clôture de la réunion